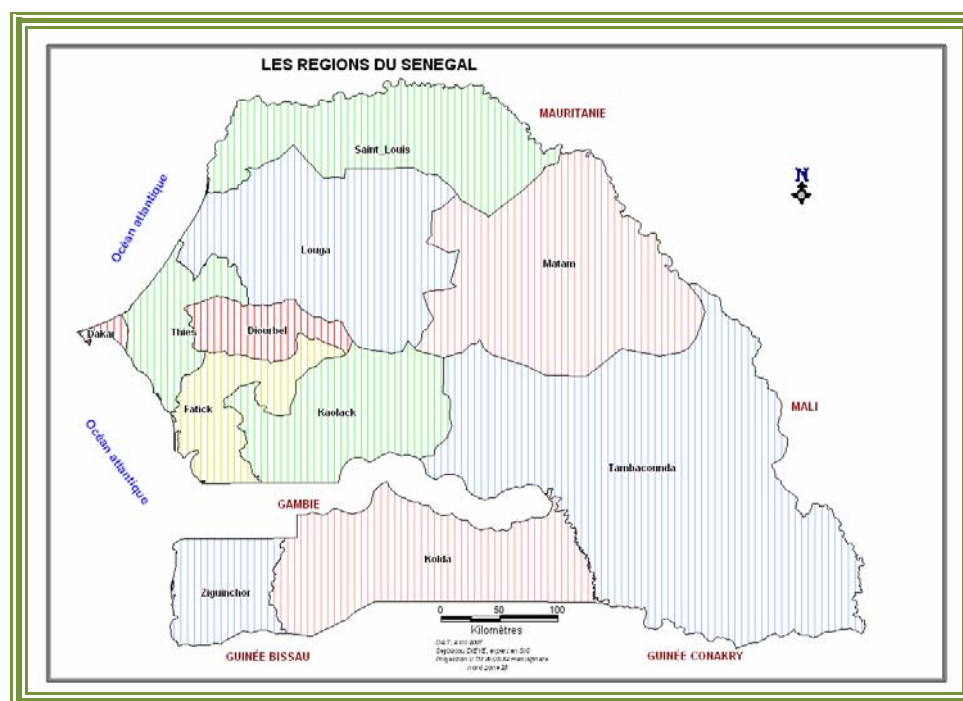


REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
(ANSD)



SENEGAL



RESULTATS DEFINITIFS
DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITAT – (2002)

Rapport National de Présentation

Juin 2008



Fonds des Nations Unies
pour la Population



USAID | SENEGAL
FROM THE AMERICAN PEOPLE
Agence Américaine pour
le Développement International

RESULTATS DEFINITIFS DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L’HABITAT DU SENEGAL (RGPH^{III}) 2002

RAPPORT NATIONAL DE PRESENTATION

Ce rapport est le fruit d’un travail collectif réalisé au niveau national et soutenu par :

- le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) à travers la composante projet SEN-02/P10 « *Appui à la collecte des données* », d’une part, et l’Equipe d’appui Technique basée à Dakar (CST/UNFPA) d’autres part.
- l’Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

Ont également pris part à ce travail l’Institut de Recherches pour le Développement (IRD – Sénégal), Dr Cheikh Mbacké (Ph. D.), Mr Edmond Rodriguez et Dr Macoumba Thiam. L’ANSD tient particulièrement à exprimer ses remerciements à ces différents partenaires.

Toute information complémentaire sur les informations publiées peut être obtenue auprès de l’Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

Rue 1 x Bd de l’Est Point E, BP 116 Dakar,
Tél : (221) 824 03 01/825 00 50, Fax (221) 824 90 04,
E-mail : dpsfr@yahoo.fr; Site Web : <http://www.ansd.org>

© ANSD – Décembre 2006

COMITE DE REDACTION

- Président : **Babakar FALL**, Directeur Général, ANSD
- Coordinateur général : **Ibrahima SARR**, Expert,
Directeur des Statistiques Démographiques et
Sociales, ANSD
- Coordination scientifique: **Bakary Djiba**, Expert, Chef de la
Division du Recensement et des Statistiques
Démographiques, ANSD
Abdoulaye M. Tall, Expert, DSDS/ANSD
- Coordination technique : **Papa Demba Diouf**, Expert, Chef de la
Division des opérations de terrain, ANSD.
- Conseillers scientifiques : **Dr Cheikh Mbacké** (PH. D.), Démographe, Public
Heath Institute, USA.
Dr Philipe Antoine, Démographe, Chercheur (IRD)
Dr Samson Lamlenn, Conseiller régional,
CST/UNFPA, Bureau régional de Dakar
Dr Macoumba Thiam (PH. D.), Démographe,
Consultant,
Soukeyna Fall Kaba, Chargée de programme,
UNFPA, Dakar
Edmond Rodriguez, Démographe, consultant.
- Appui technique : **Thiécouta Ndiaye**, Expert, DMIS/ANSD
Mamadou Kane, Expert, DMIS/ANSD
Mouhadji Daff, Assistant Informaticien, Projet
Sen02-P10/UNFPA, ANSD
Atoumane Ndiaye, Expert, ANSD
- Rédacteurs : **Hamidou Bâ**, Expert/ANSD
Oumy Nd. Diagne, Expert, DSDS/ANSD
Mory Diouss, Expert, DSDS/ANSD
Mariama FALL, Expert, DSDS/ANSD
Dr Cheikh Mbacké(PH. D.), Démographe,
Consultant
Fatou Faye Mbessane, Technicien DSDS/ANSD
Aliou Gaye, Expert/ANSD
Cheikh Guèye, Expert, DSDS/ANSD
Mamadou Guèye, Expert, DSDS/ANSD
Fatou Bintou Camara Niang,Expert, DSDS/ANSD
Binta Guissé Mbow, Expert, DMIS/ANSD
Papa Ibrahima S. Sène, Expert, DSDS /ANSD
Abdoulaye M. Tall, Expert, DSDS/ANSD
Assane Thioune, Expert, DSDS/ANSD

CHAPITRE 2 :

SITUATION MATRIMONIALE ET NUPTIALITE

L'analyse de la situation matrimoniale du Sénégal est importante en ce sens que celle-ci constitue un facteur de changement social, car, les changements dans le domaine de la nuptialité reflètent les changements dans les phénomènes sociaux. Au Sénégal, le mariage est le principal élément fondateur de la cellule familiale et le lieu privilégié, quoique non exclusif, de la procréation qui est l'une des composantes de la dynamique de la population.

La situation matrimoniale telle qu'elle ressort du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH III) a été appréhendée auprès de la population âgée de 12 ans et plus. Elle sera appréciée par rapport au célibat, au mariage, au divorce, au veuvage et à d'autres formes d'unions connues et pratiquées au Sénégal.

Le mariage se définit comme une union d'un homme et d'une femme contractée à la mairie ou suivant la religion (musulmane, chrétienne, protestante, etc.) et les coutumes traditionnelles sénégalaises. On considère célibataire toute personne qui n'a jamais été engagée dans un mariage.

La situation matrimoniale sera analysée selon quelques caractéristiques propres de l'individu, à savoir l'âge, le sexe, le niveau d'instruction. Il sera également pris en considération un indicateur tel que l'âge moyen au premier mariage et, enfin, l'analyse de la polygamie sera abordée.

I. SITUATION MATRIMONIALE

Cette section a pour objectif d'appréhender la situation matrimoniale de la population du Sénégal en 2002 selon le sexe, le milieu et la région de résidence.

I.1 Vue d'ensemble de la situation matrimoniale

En 2002, on enregistre 42,0% de la population sénégalaise âgée de 12 ans et plus en situation de célibat. Les personnes mariées représentent 54,0 % de cette population. En plus, on compte 2,6% de personnes en situation de veuvage et, enfin, la proportion des divorcés plafonne à 1,0%. Les autres types de situation (union libre, concubinage, etc.) restent d'une importance marginale au Sénégal (environ 0,4%).

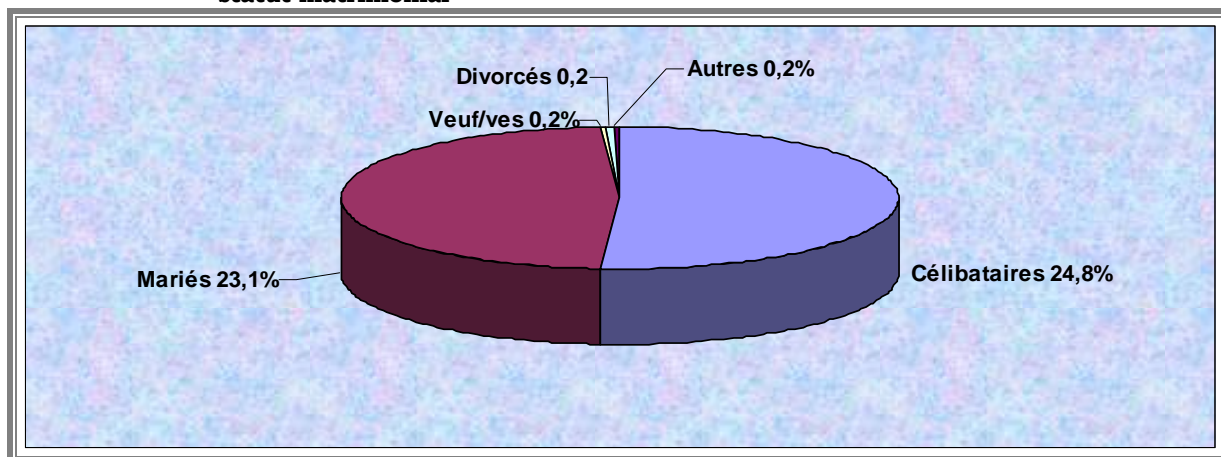
Les graphiques ci-dessous mettent en évidence cette distribution de la population dans les différentes situations matrimoniales par sexe. Ils font apparaître, en outre, des différences entre les sexes, quant à la répartition de la population.

Pour les hommes, les célibataires et les mariés représentent respectivement 24,8% et 23,1%. Le veuvage, le divorce comme les autres union (0,2 % chacun) sont assez faibles. Pour les femmes par contre, il y a plus de mariées (30,8%) que de célibataires (17,2%). De plus, contrairement à la situation des hommes chez qui le veuvage, le divorce et les autres formes d'union sont faibles, ceux-ci sont relativement assez importants chez les femmes, respectivement 2,4%, 0,8% et 0,4%.

La quasi absence de veufs et de divorcés chez les hommes s'explique par la polygamie, le remariage et par l'écart entre les âges à l'union entre conjoints qui prédispose les

femmes au veuvage, étant donné qu’elles entrent en union avec des hommes qui sont plus âgés qu’elles.

Graphique 2.1 : Répartition en % de la population résidente masculine de 12 et plus selon le statut matrimonial



Graphique 2.2 : Répartition en % de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial

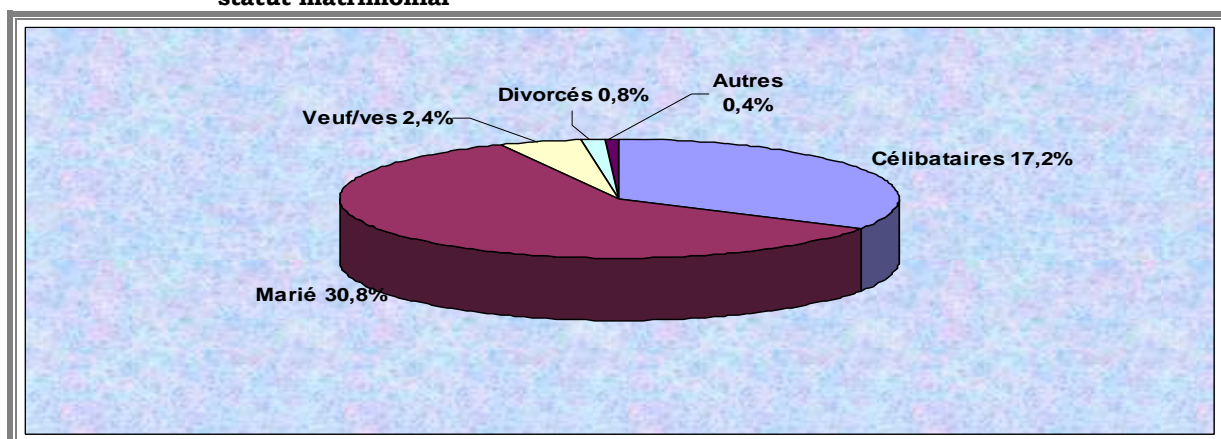


Tableau 2.1: Répartition en % de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial et par sexe

Sexe	Situation matrimoniale					Total	
	Célibataires	Marié	Veuf/ves	Divorcés	Autres	%	Effectifs
	%	%	%	%	%	%	%
Masculin	24,8	23,1	0,2	0,2	0,2	48,5	3115425
Féminin	17,2	30,8	2,4	0,8	0,4	51,5	3309308
Ensemble	42,0	54,0	2,6	1,0	0,6	100,0	6424733

I.2. Répartition de la situation matrimoniale selon l’âge

On constate que la proportion des célibataires tend de plus en plus à se résorber au fil des âges : elle amorce une baisse rapide entre 10 et 50 ans, âge à partir duquel la courbe tend à plafonner. Toutefois, il faut signaler que le célibat subsiste même aux âges les plus élevés, avec une intensité variant entre 3% et 5%.

Parallèlement à la baisse du niveau de célibat, la proportion des personnes mariées s’intensifie avec l’âge. Elle augmente jusque vers l’âge de 50 ans où elle connaît son intensité la plus forte (soit 84,01%). A partir de cet âge, la proportion des personnes mariées s’effrite sous l’effet, notamment, de la mortalité des conjoints qui installe de plus en plus de personnes dans une situation de veuvage. Le divorce et les autres unions restent des phénomènes qui touchent une frange infime de la population en 2002, à tous les âges.

Ces différentes situations évoluent avec l’âge et mettent en évidence des comportements parfois contrastés, voire complémentaires, comme on peut le suivre à partir des courbes d’évolution du graphique 2.3 qui suit.

Graphique 2.3 : Répartition de la population selon le statut matrimonial et l’âge

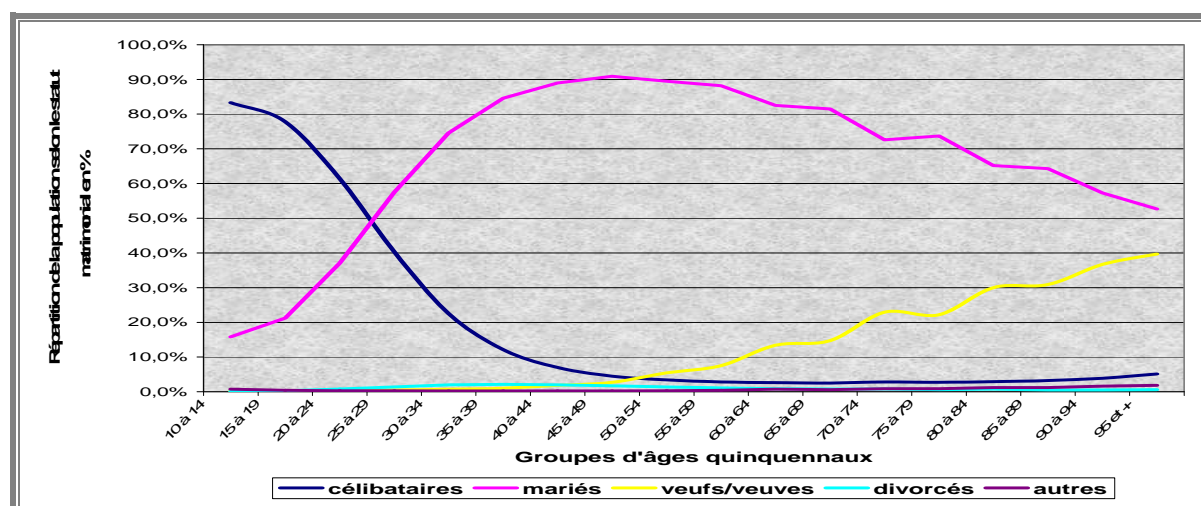


Tableau 2.2: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial et l’âge (pourcentages en ligne)

Groupe d’âges	Célibataires	Mariés	Veufs (Ves)	Divorcés	Autres	Ensemble
12-14	83,3%	15,8%	0,2%	0,1%	0,7%	100,0%
15-19	77,8%	21,2%	0,2%	0,3%	0,4%	100,0%
20-24	61,4%	37,1%	0,3%	0,8%	0,3%	100,0%
25-29	40,3%	57,5%	0,5%	1,4%	0,3%	100,0%
30-34	22,5%	74,6%	0,7%	2,0%	0,2%	100,0%
35-39	12,1%	84,6%	1,0%	2,1%	0,2%	100,0%
40-44	7,0%	89,0%	1,8%	2,0%	0,2%	100,0%
45-49	4,5%	90,9%	2,7%	1,7%	0,2%	100,0%
50-54	3,4%	89,5%	5,4%	1,4%	0,3%	100,0%
55-59	2,8%	88,2%	7,5%	1,1%	0,4%	100,0%
60-64	2,6%	82,5%	13,4%	0,9%	0,7%	100,0%
65-69	2,5%	81,5%	14,7%	0,8%	0,6%	100,0%
70-74	2,8%	72,6%	22,9%	0,8%	0,9%	100,0%
75-79	2,7%	73,7%	22,2%	0,6%	0,9%	100,0%

80-84	2,9%	65,2%	30,0%	0,7%	1,2%	100,0%
85-89	3,2%	64,3%	30,9%	0,5%	1,2%	100,0%
90-94	3,9%	57,3%	36,7%	0,5%	1,6%	100,0%
95+	5,1%	52,7%	39,7%	0,6%	1,8%	100,0%
Effectifs	2700271	3466374	164943	67391	25750	6424733
Total	42,0%	54,0	2,6	1,0	0,4	100

Ces différentes situations mettent en évidence des comportements variables selon le sexe de la personne comme on peut le noter à partir du graphique 2.4 et du tableau 2.3.

I.3. Répartition de la situation matrimoniale selon le sexe

L’analyse de la situation matrimoniale selon le sexe laisse apparaître des profils différents selon que l’on considère l’évolution d’un phénomène au sein d’une catégorie (homme ou femme) ou selon que l’on compare l’intensité de ce phénomène entre sexes⁶. Pour ce faire, la section passe en revue le comportement dans différentes situations matrimoniales dont, en premier, les célibataires.

L’état matrimonial de la population du Sénégal présente des différences notables, selon l’âge. Comme l’indiquent la figure 2.4 et le tableau 2.3, les proportions des célibataires diminuent rapidement avec l’âge, quel que soit le sexe. Elles sont très élevées pour le groupe d’âges 12-14 ans, avec des taux de 82,7% chez les hommes et de 83,8% chez les femmes. Dans le groupe d’âges 30-34 ans, elles tombent à 34,5% pour les hommes et à 11,8% pour les femmes. Après 50 ans, ces proportions deviennent faibles si bien que celle des hommes reste inférieure ou égale à 6,5% et celle des femmes inférieure à 4,4%. Cette faible proportion des célibataires après 50 ans traduit bien une grande intensité de la nuptialité au sein de la population sénégalaise.

Contrairement aux proportions des célibataires qui diminuent avec l’âge, celles des personnes mariées augmente avec l’âge, jusqu’au groupe d’âges 55-59 ans, pour les hommes et au groupe d’âges 40-44 ans pour les femmes, puis elles baissent progressivement. A partir du groupe d’âges 45-49 ans, la proportion d’hommes en union dépasse celle des femmes. Cette inversion résulte principalement du veuvage qui, comme l’illustre la figure 2.4, monte progressivement avec l’âge. Mais aussi du fait qu’en situation de polygamie, le décès d’une des conjointes ne met pas l’homme en situation de veuvage. Il conserve son statut de marié.

En effet, à l’inverse de la proportion des personnes mariées qui décline après un certain âge, celle des veufs augmente régulièrement avec l’âge, quel que soit le sexe. Cependant, le rythme de croissance et l’intensité du veuvage sont plus élevés pour le sexe féminin que pour le sexe masculin. Ainsi, par exemple, pour les hommes, le veuvage passe de 0,1% à 9,2 respectivement dans les groupes d’âges 12-14 ans et 90-94 ans. Pour les femmes, les proportions correspondantes sont de 0,2% à 58,3%. Cela veut dire comme l’illustre bien le graphique 2.4, que dans le groupe d’âges 90-94 ans, plus d’une femme sur deux est veuve et près d’un homme sur dix est veuf.

Les proportions des divorcés/séparés, bien qu’en général, très faibles, sont plus importantes pour les femmes. Quel que soit le sexe, elles sont plus importantes entre

⁶ On présentera simultanément ces 2 profils mais l’analyse ne s’appesantira que sur le second type.

25 et 59 ans, puis elles baissent pour tomber à 0,3% pour les hommes et à 0,6% pour les femmes à 85-89 ans.

Les autres formes d’union, bien que rares, au Sénégal, augmentent aussi avec l’âge. Dans l’ensemble, elles sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes. En effet, entre 12-35 ans, on ne note pas de différences significatives entre hommes et femmes. Mais, à partir de 40 ans, la tendance s’inverse en faveur des femmes dont les proportions deviennent le double voire le triple de celles des hommes.

Graphique 2.4 : Proportions (en %) de la population résidante âgée de 12 ans et plus par groupe d’âges et par sexe selon l’état matrimonial

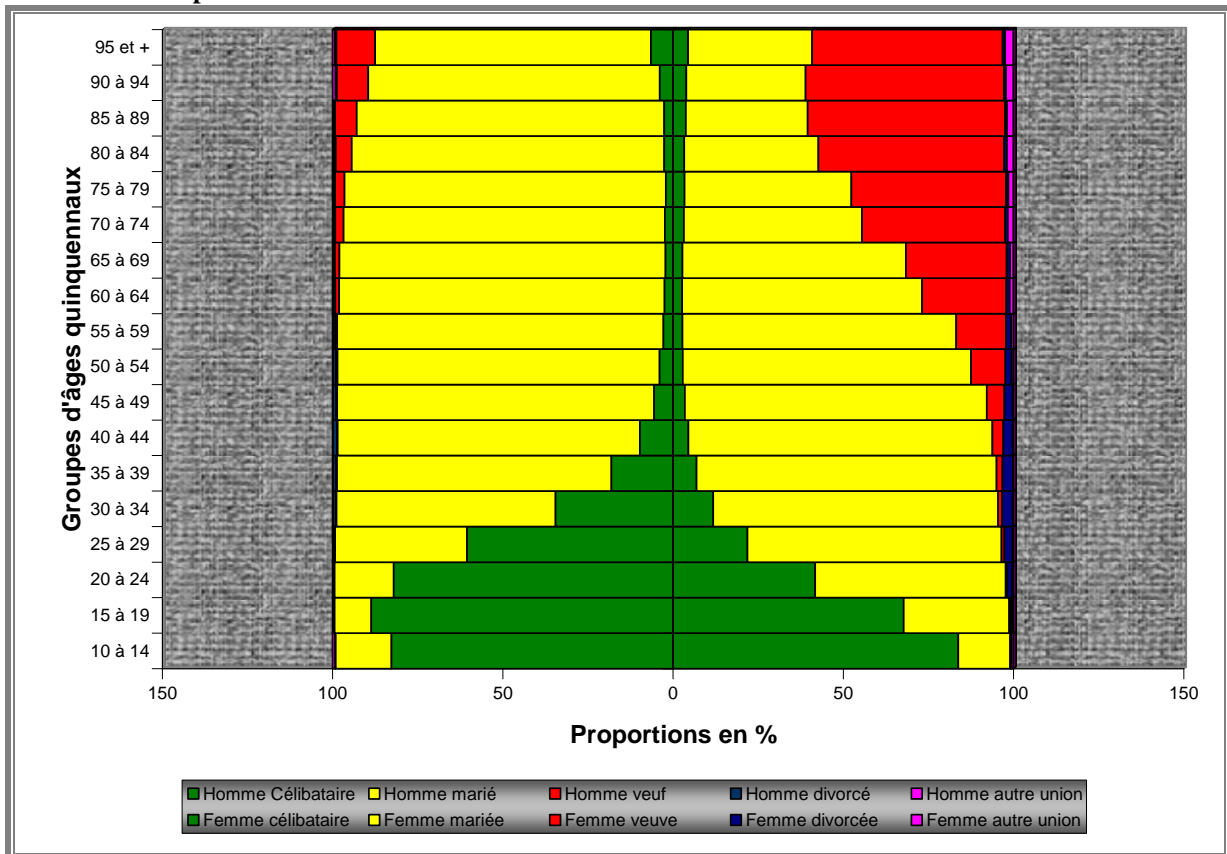


Tableau 2.3 : Répartition de la population résidente selon le statut matrimonial par âge et par sexe (% en ligne)

Groupes	Célibataire	Marié	Veuf/ve	Divorcé/e	Autre
---------	-------------	-------	---------	-----------	-------

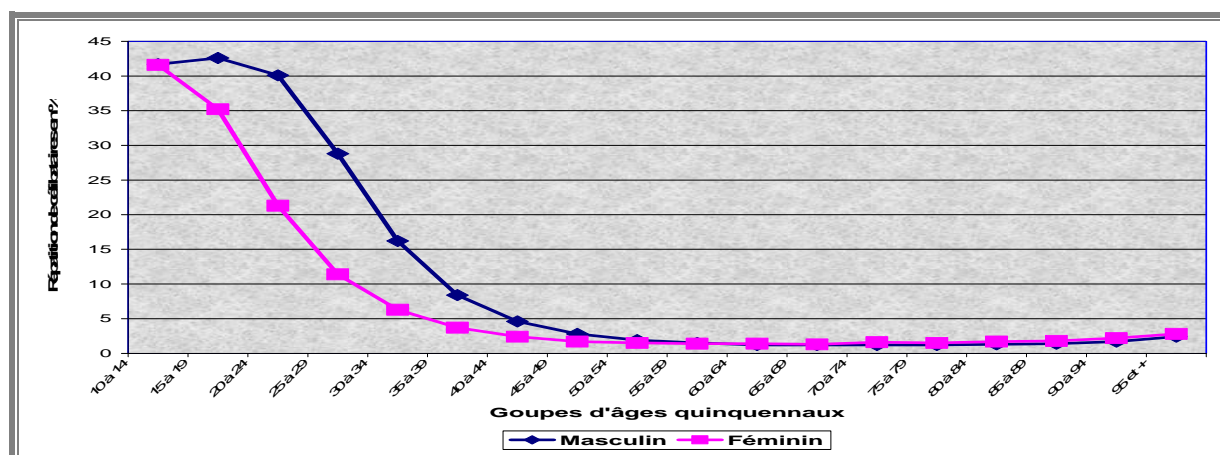
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
12 à 14	82,7	83,8	16,4	15,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,8	0,7
15 à 19	88,7	67,7	10,7	31,0	0,1	0,3	0,1	0,5	0,4	0,4
20 à 24	82,1	41,7	17,4	55,9	0,1	0,5	0,2	1,5	0,3	0,4
25 à 29	60,6	21,8	38,7	74,7	0,1	0,8	0,3	2,4	0,3	0,3
30 à 34	34,5	11,8	64,3	83,7	0,2	1,2	0,7	3,1	0,2	0,2
35 à 39	18,1	6,9	80,6	88,2	0,2	1,7	0,9	3,1	0,2	0,2
40 à 44	9,8	4,5	88,7	89,3	0,3	3,2	1,1	2,8	0,1	0,2
45 à 49	5,6	3,4	93,1	88,7	0,3	5,1	0,9	2,4	0,1	0,3
50 à 54	4,0	2,9	94,6	84,6	0,5	10,1	0,8	1,8	0,1	0,6
55 à 59	2,9	2,8	95,8	80,4	0,6	14,6	0,7	1,6	0,1	0,7
60 à 64	2,5	2,7	95,5	70,4	1,1	24,7	0,6	1,1	0,2	1,1
65 à 69	2,2	2,8	95,8	65,6	1,3	29,6	0,5	1,0	0,2	1,0
70 à 74	2,4	3,2	94,4	52,3	2,4	42,0	0,6	0,9	0,2	1,6
75 à 79	2,2	3,4	94,4	48,9	2,8	45,5	0,4	0,7	0,3	1,5
80 à 84	2,6	3,3	91,8	39,4	4,7	54,6	0,5	0,8	0,4	2,0
85 à 89	2,6	3,8	90,3	35,8	6,3	57,9	0,3	0,6	0,5	1,9
90 à 94	3,9	3,9	85,6	35,0	9,2	58,3	0,4	0,6	0,8	2,2
95 et +	6,5	4,4	81,0	36,5	11,4	55,9	0,4	0,7	0,7	2,5

I.3-1. Les célibataires

Le graphique 2.5 montre que les proportions des célibataires décroissent avec l’âge. Cette décroissance est plus rapide chez les femmes que chez les hommes. En effet, de 83,8% entre 12 et 14 ans, la proportion des femmes célibataires tombe déjà à 11,8%% entre 30 et 34 ans.

Cette évolution traduit une augmentation rapide des mariages parmi les célibataires en général, et, en particulier, parmi les femmes. Elle traduit, en outre, la nature précoce et quasi universelle des unions au Sénégal, car au-delà de 40 ans, on enregistre moins d’un célibataire sur dix. L’écart entre les deux sexes traduit la précocité de la nuptialité des femmes par rapport à celle des hommes. Au-delà de 35 ans, pour les hommes, et de 30 ans, pour les femmes, la courbe baisse lentement, signe que la propension à une union diminue.

2.5 : Proportion de célibataires par groupe d’âges et par sexe

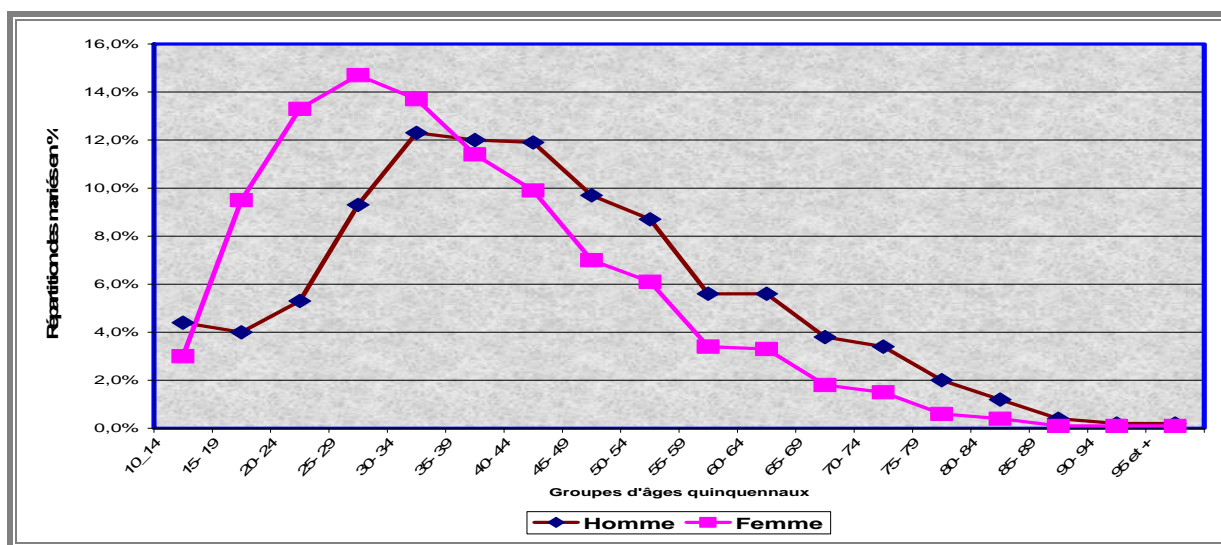


I-3.2 : Les personnes mariées

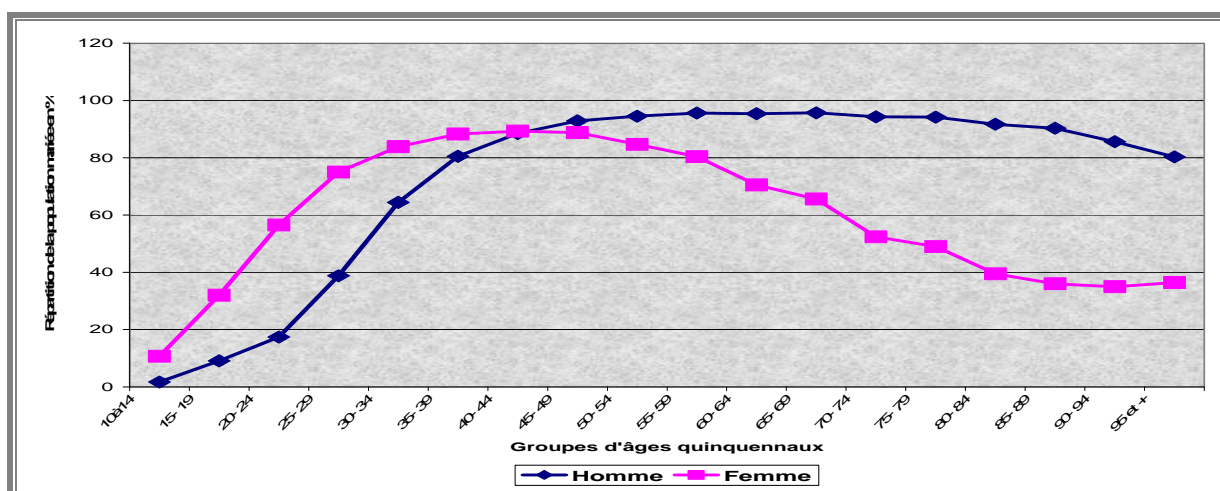
L’intensité du mariage ainsi que son évolution confortent la valeur qui lui est attachée par la société sénégalaise où l’environnement culturel et religieux lui est très favorable et tend à en faire un phénomène culturel à généraliser.

Dans l’ensemble, les graphiques ci-après (2.6a et 2.6b) mettent en évidence le décalage notable qui existe entre les hommes et les femmes par rapport à leurs calendriers respectifs d’entrée en union. Jusqu’à l’âge de 44 ans, les femmes connaissent une nuptialité plus intense que les hommes avec des proportions toujours plus importantes. A partir de 45 ans, les hommes ont tendance à corriger leur retard et à engranger des proportions plus importantes de mariés.

Graphique 2.6a : Répartition des personnes mariées selon le groupe d’âges et le sexe



Graphique 2.6b Proportion de personnes mariées par groupe d’âges et le sexe (Source : tableau n° 2.3b)

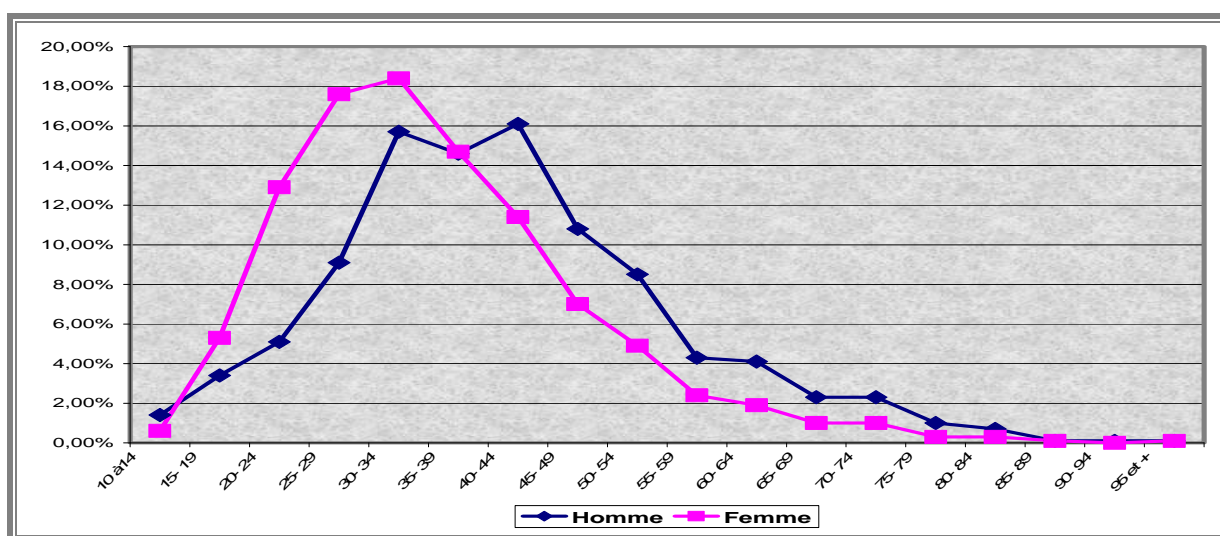


Cette situation peut également se justifier par le fait que les femmes, à ces âges-là, peuvent être souvent confrontées à une instabilité conjugale consécutive, soit à un divorce, soit à une situation de veuvage alors que les hommes ont plus tendance, dans ces conditions, à contracter d’autres unions (remariage) si ce n’est que, dans certains cas, leur statut de marié-polygame ne permet pas, statistiquement, de bien déceler ces ruptures d’union à leur niveau.

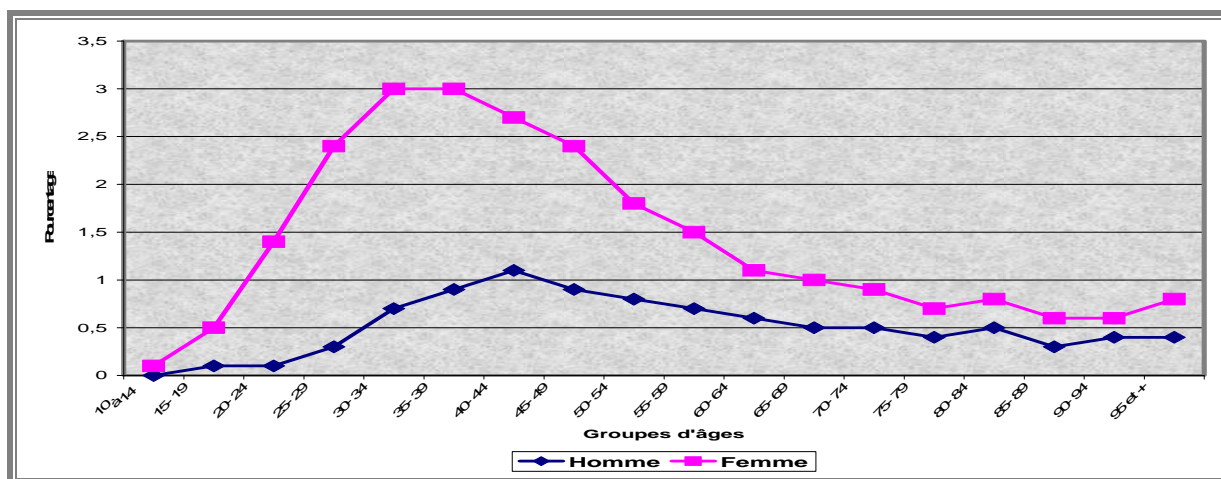
1.3.3 Les personnes divorcées

Les courbes qui témoignent de la fréquence du divorce dans la population (graphiques 2.7 a et b) font état d’un phénomène qui tend à prendre de l’ampleur avec une plus grande exposition des femmes à ce phénomène, surtout, lorsque leur âge est compris entre 10 et 35 ans. Au-delà de cet âge, les taux de divorce connaissent un net recul dans la population et ceci de manière irréversible.

Graphique 2.7a : Répartition des personnes divorcées selon le groupe d’âge et par sexe (Source : tableau n°2.3a)



Graphique 2. 7b : Proportion de personnes divorcées par groupe d’âge et par sexe (Source : tableau n° 2.3b)



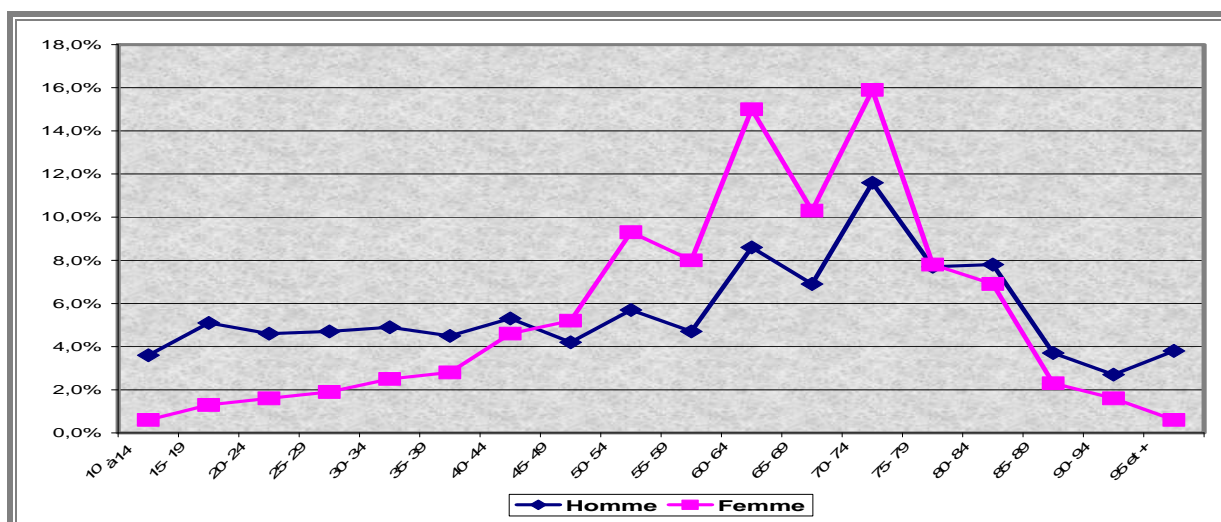
Dans cette situation matrimoniale (divorce), les écarts entre les femmes et les hommes sont plus amplifiés entre 20 et 30 ans. Les hommes apparaissent, en termes relatifs, légèrement plus exposés à ce phénomène entre 40 ans et 85 ans.

Dans l’ensemble, on dénombre plus de femmes vivant une situation de divorce en 2002. La population de personnes divorcées compte en effet 4 fois plus de femmes que d’hommes (soit en nombre relatif, 52.713 femmes contre 13.196 hommes). D’où une vulnérabilité plus grande qui, d’ailleurs, pourrait être renforcée par le fait qu’une part non négligeable des femmes se retrouvent en situation de veuvage.

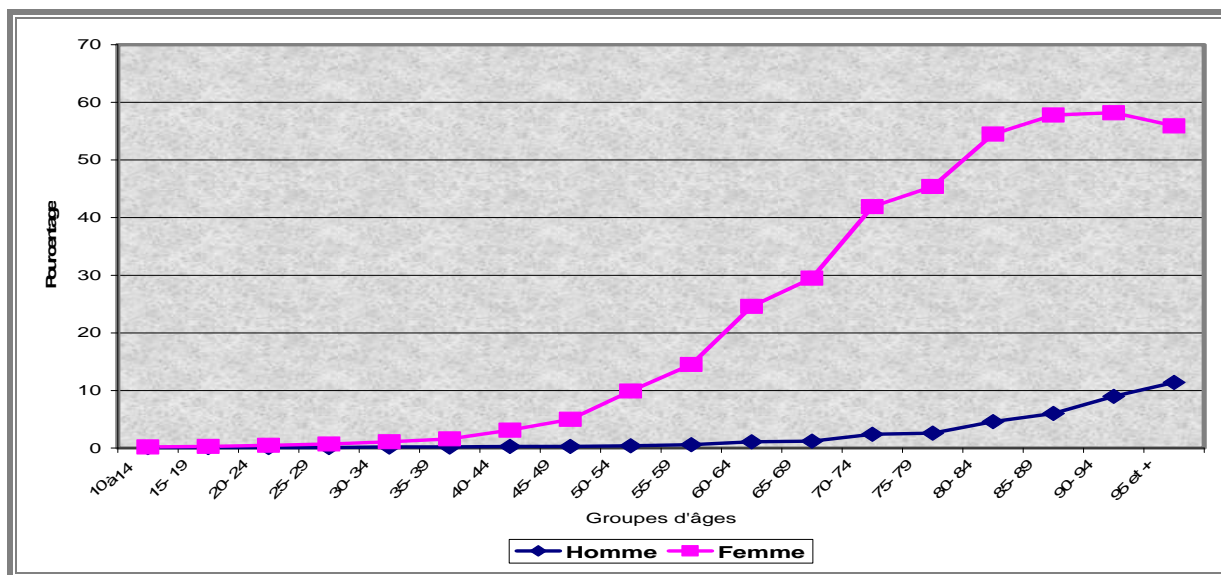
I.3.4. Les personnes en situation de veuvage

Elles sont au nombre de 164 943 en 2002 soit 2,6% de la population totale. Les femmes veuves sont nettement plus nombreuses que les hommes veufs (0,3% contre 4,6%). L’évolution du phénomène montre que son intensité tend à rester stationnaire entre 12 et 44 ans à un niveau inférieur à 6% chez les hommes et à 5% chez les femmes.

Graphique 28a : Répartition des veufs-ves selon le groupe d’âge et le sexe (Source : tableau n°2.3a)



Graphique 2.8b : Proportion de personnes en situation de veuvage par groupe d’âge et sexe



D’après les graphiques ci-dessus, on note une présence plus marquée d’hommes en situation de veuvage jusqu’à 45 ans ; ce qui peut renvoyer à une plus grande mortalité des mères.

Ce phénomène de veuvage tend à s’amplifier au-delà de cet âge, aussi bien au niveau des hommes que des femmes. Son évolution est en dents de scie et met plus en évidence le poids substantiel des femmes veuves. Cette tendance apparaît nettement dans le graphique 2.8b qui fait état de proportions de femmes plus importantes à partir de 45 ans.

Toutefois, cette explication devra être nuancée compte tenu de la propension des hommes à se remarier et, également, du fait que, dans des conditions de polygamie, le phénomène tend à être « camouflé » lorsqu’il survient chez les hommes.

Tout de même, il faut signaler, dans l’ensemble, que ce phénomène ajouté à celui du divorce tend à renforcer le poids des femmes vivant « seules » et, d’une certaine manière, la proportion de femmes devant assumer, seules, des charges de chef de famille, comme c’est le cas pour les femmes chefs de ménage.

1.4. Situation matrimoniale selon le milieu et la région de résidence

L’examen du tableau 2.4 révèle qu’en milieu urbain, il y a plus de célibataires (49,4%) que de mariés (47,4%) alors qu’en milieu rural c’est l’inverse avec 36,1 % de célibataires contre 59,2% de mariés. Pour les divorcés, le milieu urbain comptabilise plus de divorcés (1,3%) que le milieu rural (0,8%). Les veufs sont plus nombreux en milieu rural (3,3% contre 1,7%). Ce qui reflète la forte tendance au remariage des hommes.

Tableau 2.4 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial, le sexe et le milieu de résidence

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Autres	ND	Ensemble
Urbain							
Hommes	56,3	42,8	0,2	0,5	0,2	0	100
Femmes	42,8	51,8	3,1	2,1	0,2	0	100
Ensemble	49,4	47,4	1,7	1,3	0,2	0	100
Effectif	1408100	1349884	47426	37965	5957	3	2849335
Rural							
Hommes	47	51,8	0,5	0,3	0,5	0	100
Femmes	26,2	66	5,9	1,3	0,6	0	100
Ensemble	36,1	59,2	3,3	0,8	0,6	0	100
Effectif	1292171	2116490	117517	29426	19793	1	3575398

Selon la situation matrimoniale, on note une différence au niveau régional. La région de Tambacounda compte la plus grande proportion de mariés (59,7%), suivie des régions de Kolda (61,7), Matam (59,5%), Louga (58,9%). Les régions de Ziguinchor (47,0%) et Dakar (46,9%) comptent les plus faibles proportions.

La tendance observée ci-dessus chez les mariés s’est inversée chez les célibataires; les régions de Dakar (50,4%) et de Ziguinchor (48,8%) comptent les proportions les plus importantes tandis que les régions de Tambacounda (34,1%), et de Kolda (34,0%) comptent les proportions les plus faibles.

Pour les divorcés, la plus forte proportion est enregistrée par Matam (1,4%) suivent Dakar et St-Louis avec 1,3% chacun. La plus faible proportion de divorces (0,7%) est enregistrée par la région de Kolda.

Pour les veufs, les régions de Diourbel, de Fatick, de Kolda et de Matam se classent devant avec 3,3% chacune. La région de Dakar avec 1,2% comptabilise la plus faible proportion.

Tableau 2.5: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus, selon le statut matrimonial et la région

Région	Célibataire	Marié	Veuf (ve)	Divorcé	Autres	ND	Total
Dakar	50,4	46,9	1,2	1,3	0,2	0,0	1581610
Diourbel	37,7	57,4	3,3	1,0	0,6	0,0	674822
Fatick	39,5	56,0	3,3	0,8	0,4	0,0	375780
Kaolack	39,4	56,1	3,2	0,8	0,5	0,0	654923
Kolda	34,0	61,1	3,3	0,7	0,9	0,0	488540
Louga	36,7	58,9	3,1	0,9	0,4	0,0	429412
Matam	35,2	59,5	3,3	1,4	0,5	0,0	262607
Saint Louis	40,8	55,0	2,7	1,3	0,2	0,0	441312
Tambacounda	34,1	61,7	3,0	0,8	0,4	0,0	371590
Thiès	44,4	51,9	2,4	1,0	0,4	0,0	870199
Ziguinchor	48,8	47,0	3,1	0,8	0,3	0,0	273938
Sénégal	42,0	54,0	2,6	1,0	0,4	0,0	6424733

La comparaison selon le sexe, montre que parmi les célibataires et les mariés il y a plus de femmes que d’hommes, quelle que soit la région. Les hommes dominent pour les veufs et les divorcés (voir tableau 2.6).

Tableau 2.6 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut matrimonial, la région et le sexe

Région	statut matrimonial											
	Célibataires			Mariés			Veufs/veuves			Divorcé		
	masculin	féminin	total	masculin	féminin	total	masculin	féminin	total	masculin	féminin	total
Dakar	55,5	44,5	796780	46,2	53,8	741321	7,7	92,3	18981	20,7	79,3	20992
Diourbel	57,5	42,5	254631	39,6	60,4	387345	6,8	93,2	22300	21,3	78,7	6814
Fatick	61,8	38,2	148487	42,3	57,7	210287	6,4	93,6	12576	25,2	74,8	2822
Kaolack	60,8	39,2	258054	41,3	58,7	367330	6,8	93,2	20998	19,5	80,5	5535
Kolda	65,7	34,3	166135	42,5	57,5	298258	7,8	92,2	16170	25,1	74,9	3646
Louga	60,3	39,7	157451	41,9	58,1	252794	7,6	92,4	13512	17,8	82,2	4008
Matam	62,1	37,9	92366	39,3	60,7	156346	4,3	95,7	8717	7,5	92,5	3804
Saint Louis	58,1	41,9	179870	42,8	57,2	242818	5,5	94,5	11825	15,5	84,5	5842
Tambacounda	65,5	34,5	126711	43,1	56,9	229243	8,3	91,7	10985	20,8	79,2	3054
Thiès	59,1	40,9	386096	43,7	56,3	451868	7	93	20515	23,1	76,9	8548
Ziguinchor	59,5	40,5	133690	43,6	56,4	128764	5,9	94,1	8364	18,1	81,9	2326
Sénégal	59	41	2700271	42,9	57,1	3466374	6,9	93,1	164943	19,9	80,1	67391

II. NUPTIALITE

II.1. L’âge moyen au premier mariage

Les données du RGPH3 offrent l’opportunité d’étudier la nuptialité des célibataires par la méthode indirecte d’HAJNAL, à partir de la structure par âge des célibataires. Il s’agit du temps moyen passé dans le célibat, sous l’hypothèse d’une stabilité de la nuptialité dans le temps et d’une indépendance de la mortalité et du mouvement migratoire. Ainsi, l’âge moyen au premier mariage de la population de 12 ans et plus est estimé à 28,0, ans pour les hommes et à 21,2 ans, pour les femmes. Par rapport au RGPH de 1988, l’âge moyen au premier mariage a connu une augmentation de près d’un point, quel que soit le sexe. Ce qui découle d’un changement de comportements en matière de mariage, lié certainement à l’évolution économique et sociale (difficulté d’insertion et allongement de la durée des études, etc.).

La répartition selon le milieu de résidence et le sexe (Tableau 7) met en relief l’âge précoce au premier mariage pour les ruraux, avec des écarts de près de 4 ans pour les hommes et près de 5 ans pour les femmes. En effet, les hommes du milieu rural se marient à 26,3 ans contre 30,0 ans pour les citadins alors que les femmes rurales se marient à près de 18,6 ans contre 24,3 ans pour les citadines.

Tableau 2.7 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Hommes	Femmes
Urbain	30,0	24,3
Rural	26,3	18,6
Ensemble	28,0	21,2

La comparaison selon le sexe montre que les femmes convolent plus tôt que les hommes en première noce, quel que soit le milieu de résidence. Si en milieu urbain, l’âge moyen au premier mariage des femmes est estimé à 24, 3 ans et à 30,0 ans, pour les hommes ; en milieu rural, il est évalué à près de 18,6 ans pour les femmes et 26,3 ans pour les hommes.

Tableau 2.8 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et la région de résidence

Région	Sexe	
	Masculin	Féminin
Dakar	30,2	24,8
Diourbel	27,1	19,8
Fatick	27,3	20,0
Kaolack	26,9	19,3
Kolda	25,4	17,2
Louga	26,3	19,2
Matam	25,7	18,1
Saint Louis	27,7	20,9
Tambacounda	25,3	17,1
Thies	28,8	22,2
Ziguinchor	31,0	24,6
Sénégal	28,0	21,2

Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les régions de Tambacounda, Kolda et Matam se singularisent pour des âges au premier mariage très précoces (tableau 7). Les femmes de la région de Tambacounda se marient plus tôt (17,1 ans) que celles de autres régions, suivies de celles de la région de Kolda (17,2 ans) et de Matam (18,1 ans). Pour les hommes, les régions de Tamba, de Kolda et de Matam se marient pratiquement aux mêmes âges, respectivement 25,3; 25,4 et 25,7 ans. Ces résultats s’expliquent par la prédominance de l’ethnie Peulh dans ces régions, connue pour sa nuptialité précoce. C’est également dans ces régions où l’on enregistre les plus faibles niveaux d’instruction et d’urbanisation.

II.2- Nuptialité selon le milieu de résidence et âge

Les résultats du tableau 2.9 montrent qu’aux âges jeunes, inférieurs à 20 ans le milieu rural compte plus de célibataires (65,1%) que le milieu urbain (51,4%). Mais, entre 20-54 ans, la tendance s’inverse avec des proportions de 48,1% pour le milieu urbain et 15,5% pour le milieu rural. Les ruraux restent moins longtemps dans le célibat que les citadins.

Par rapport au mariage, les jeunes de 12-14 ans qui résident en milieu rural connaissent une nuptialité plus précoce (3,9%) que leurs homologues du milieu urbain (3,2%), confirmant ainsi la conclusion du paragraphe précédent. La plus forte propension à se marier apparaît entre 30 et 34 ans, cela, quel que soit le milieu de résidence : en effet, on note à ces âges les proportions les plus élevées de personnes mariées, soit 13,2%, pour le milieu urbain et 13,0% pour le milieu rural. Il y a compensation du retard de calendrier contracté par les citadins aux âges jeunes.

Chez les moins de 20 ans, le pourcentage de divorcés apparaît plus élevé pour les ruraux que pour les citadins avec respectivement 8,7% et 3,5%. A partir de 30 ans, le rythme de divorce tend à s’accélérer plus particulièrement parmi les citadins. Cependant, le plus fort pourcentage de divorces est observé entre 25 et 29 ans, soit 19,1% en milieu urbain et 16,3% en milieu rural.

Tableau 2.9 : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus selon le statut matrimonial, l’âge et le milieu de résidence

Age	Célibataire		Marié		Veuf (ve)		Divorcé		Autres	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
12-14	19,2	29,8	3,2	3,9	0,6	0,9	0,6	1,1	20,1	22,0
15-19	32,2	35,3	5,1	8,5	1,4	1,7	2,9	7,6	20,7	20,2

20-24	23,4	18,5	8,5	10,8	1,9	1,7	9,5	13,8	17,0	11,2
25-29	13,1	9,0	11,5	13,0	2,5	2,0	15,4	16,5	11,7	7,4
30-34	6,4	3,6	13,2	13,0	3,3	2,4	19,1	16,3	7,5	4,9
35-39	2,8	1,4	12,6	11,0	3,7	2,6	17,0	11,6	4,7	3,0
40-44	1,4	0,8	11,8	10,1	4,8	4,5	14,1	10,1	2,8	3,1
45-49	0,6	0,4	9,7	7,1	5,4	5,0	8,8	6,4	2,4	2,4
50-54	0,4	0,3	7,9	6,7	7,7	9,6	5,7	5,5	1,8	4,2
55-59	0,2	0,2	4,9	4,0	7,6	7,9	2,6	3,1	1,5	3,0
60-64	0,1	0,2	4,2	4,3	12,9	15,3	1,7	3,1	2,1	5,3
65-69	0,1	0,1	2,8	2,6	10,9	9,8	1,0	1,6	1,5	2,8
70-74	0,1	0,1	2,2	2,4	14,7	15,9	0,8	1,8	2,5	4,6
75-79	0,0	0,1	1,2	1,2	8,6	7,4	0,3	0,7	1,3	2,1
80-84	0,0	0,1	0,6	0,8	6,8	7,0	0,2	0,6	1,1	2,0
85-89	0,0	0,0	0,2	0,3	2,7	2,3	0,1	0,1	0,4	0,6
90-94	0,0	0,0	0,1	0,1	1,7	1,6	0,0	0,1	0,3	0,5
95 et+	0,0	0,0	0,1	0,2	2,8	2,4	0,1	0,1	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	1408100	1292171	1349884	2116490	47426	117517	37965	29426	5957	19793

De façon générale, le veuvage se caractérise par de faibles pourcentages qui augmentent avec l'âge, jusqu'à 60-64 ans. C'est à partir de 65-69 ans que le nombre de veufs baisse à un rythme plus rapide en milieu rural avec des écarts d'un point en milieu urbain et près de 6 points en milieu rural. A 70-74 ans, le veuvage frappe davantage les ruraux avec des pourcentages de 15,9% contre 14,7% pour les citadins du fait d'une mortalité plus élevée en zone rurale.

III- LA POLYGAMIE AU SENEGAL

Dans les sociétés polygames, on distingue les sociétés polyandres, dans lesquelles une femme peut être unie simultanément à plusieurs époux et les sociétés polygynes dans lesquelles un homme peut être uni simultanément à plusieurs épouses. Etant donné qu'au Sénégal il n'existe que la polygamie de type polygynique, le terme « polygamie » est employé pour désigner la polygynie.

Ce chapitre qui a pour objectif d'évaluer le niveau et la variation différentielle de la polygamie au Sénégal en 2002, va s'intéresser à l'incidence, aux variations selon l'âge, la région et le milieu de résidence.

II.1. Incidence de la polygamie

Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 2.10, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002, révèlent que 38,1% des personnes mariées sont des polygames. Les hommes polygames représentent 22,5% et la proportion des femmes vivant en union polygamique s'élève à 49,8%. L'intensité de la polygamie, quant à elle, est de 2,9 femmes par homme polygame.

En outre, on constate que la polygamie est relativement plus répandue en milieu rural (43,6%) qu'en milieu urbain (38,1%). Ainsi, elle concerne 27,4% des hommes et 55,3% des femmes en milieu rural contre respectivement 15,4% et 40,8% en milieu urbain.

Tableau 2.10: Proportion (en %) de la population vivant en polygamie, parmi la population en union âgée de 12 ans et plus, par sexe et intensité de la polygamie, selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	15,4	40,8	38,1
Rural	27,4	55,3	43,6
Ensemble	22,5	49,8	38,1

III.2. Variation de la polygamie selon l'âge et le rang du mariage

La répartition de la population selon le rang du mariage (tableau 2.11) révèle plus de monogames (62,7%) que de polygames. Les polygames de rang 2 sont plus nombreux que ceux du rang 3 et 4. En effet, si un marié sur cinq de la population (20,2%) vit la polygamie de rang 2, 13,4%, le troisième rang, seuls 3,8% sont présents au quatrième rang ou plus.

La proportion de monogames augmente avec l'âge jusqu'à 30-34 ans où elle commence à baisser, alors que celle des polygames diminue quel que soit le rang. Le calendrier de la polygamie varie selon le rang. A 60-64 ans, la polygamie de rang 2 atteint son maximum (23,8%) alors que celle des rangs 3 et 4, elle se situe respectivement à 50-54 ans et 85-89 ans. Les plus faibles proportions se retrouvent à 12-14 ans pour tous rangs confondus.

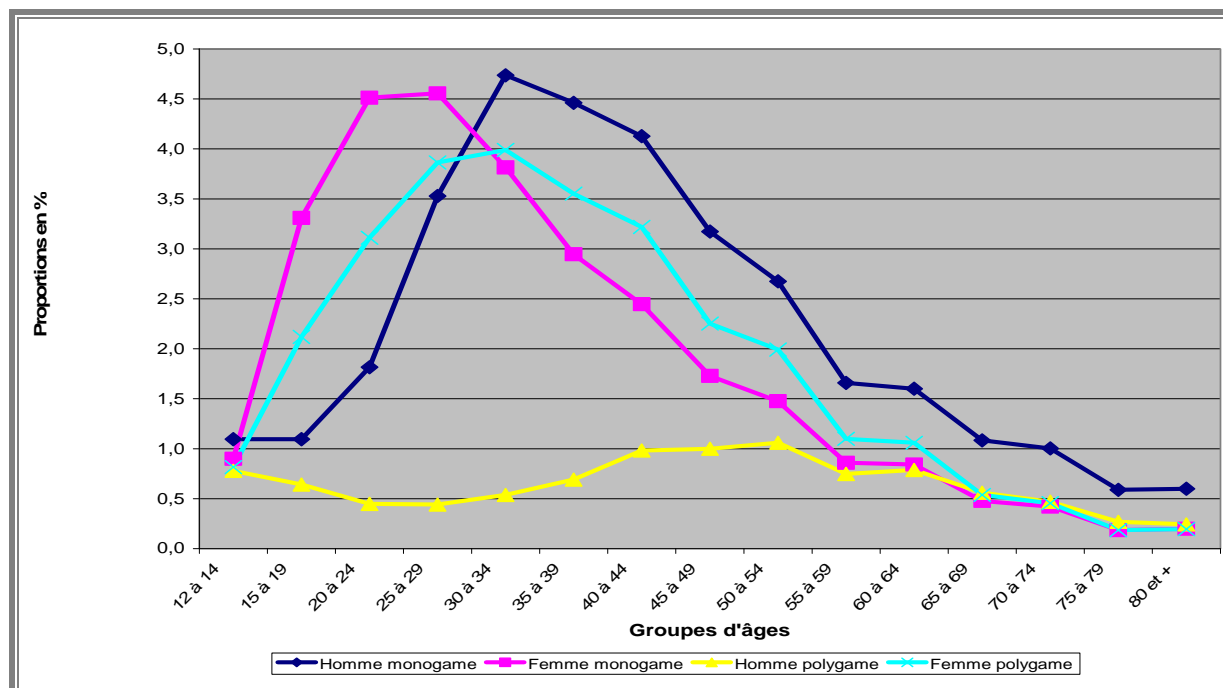
Tableau 2.11: Répartition des personnes mariées selon le rang du mariage et l'âge

Age	Monogame	Polygame à 2	Polygame à 3	Polygame à 4 et+	Total
12-14	77,2	10,7	09,5	2,6	100
15-19	61,5	20,4	14,3	3,8	100
20-24	64,0	19,0	13,6	3,3	100
25-29	65,2	18,5	13,1	3,1	100
30-34	65,4	18,8	12,7	3,1	100
35-39	63,6	19,9	13,3	3,3	100
40-44	61,0	21,5	13,9	3,7	100
45-49	60,1	21,9	14,0	3,9	100
50-54	57,6	23,4	14,4	4,6	100
55-59	57,7	23,6	14,0	4,8	100
60-64	56,9	23,8	14,0	5,3	100
65-69	58,7	22,5	13,4	5,4	100
70-74	60,6	21,0	12,8	5,5	100
75-79	63,1	19,2	12,3	5,3	100
80-84	64,3	17,7	12,5	5,4	100
85-89	65,9	16,6	11,7	5,8	100
90-94	65,3	17,5	12,0	5,2	100
95 et+	62,4	18,5	13,3	5,7	100
Total	62,7	20,2	13,4	3,8	100

III.3. Variation de la polygamie selon l'âge et le sexe

Au regard du graphique et du tableau ci-après, on constate que la proportion de polygames parmi les unions varie considérablement selon le sexe et l'âge. La polygamie est plus intense chez les femmes que chez les hommes. L'intensité de la polygamie chez les femmes s'observe aux âges les plus jeunes. En effet, le maximum est de 4,0% à 30-34 ans. Alors que pour les hommes, la polygamie diminue avec l'âge jusque vers 25-29 ans, âges à partir desquels elle augmente progressivement pour atteindre le maximum entre 50-54 ans (1,1%).

Graphique 2.9 : Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence


Tableau 2.12: Proportions des personnes en union selon l'âge et le sexe

d'âges	Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
12 à 14	37948	1,1	31142	0,9	69090	2,0	27010	0,8	28318	0,8	55328	1,6
15 à 19	37970	1,1	114745	3,3	152715	4,4	22243	0,6	73403	2,1	95646	2,8
20 à 24	62932	1,8	156435	4,5	219367	6,3	15516	0,4	107810	3,1	123326	3,6
25 à 29	122305	3,5	157923	4,6	280228	8,1	15295	0,4	133949	3,9	149244	4,3
30 à 34	164207	4,7	132207	3,8	296414	8,6	18598	0,5	138261	4,0	156859	4,5
35 à 39	154611	4,5	102066	2,9	256677	7,4	23974	0,7	123145	3,6	147119	4,2
40 à 44	143040	4,1	84737	2,4	227777	6,6	34073	1,0	111570	3,2	145643	4,2
45 à 49	109980	3,2	59922	1,7	169902	4,9	34613	1,0	78038	2,3	112651	3,2
50 à 54	92739	2,7	51106	1,5	143845	4,1	36728	1,1	69046	2,0	105774	3,1
55 à 59	57468	1,7	29786	0,9	87254	2,5	25933	0,7	38108	1,1	64041	1,8
60 à 64	55472	1,6	29162	0,8	84634	2,4	27314	0,8	36726	1,1	64040	1,8
65 à 69	37524	1,1	16530	0,5	54054	1,6	19400	0,6	18614	0,5	38014	1,1
70 à 74	34754	1,0	14594	0,4	49348	1,4	16281	0,5	15754	0,5	32035	0,9
75 à 79	20410	0,6	6434	0,2	26844	0,8	9286	0,3	6386	0,2	15672	0,5
80 et +	20735	0,6	6883	0,2	27618	0,8	8448	0,2	6767	0,2	15215	0,4
Total	1152095	33,2	993672	28,7	2145767	61,9	334712	9,7	985895	28,4	1320607	38,1

III.4. Variation de la polygamie selon la région de résidence

L'analyse du poids de la polygamie parmi les unions selon la région de résidence révèle que le phénomène est plus fréquent à Kolda (49,1), Diourbel (47,2%), Kaolack (45,7%), Louga (43,7%), Tamba (43,1%) et Fatick (38,2) où on enregistre des pourcentages qui dépassent celui du niveau national (38,1%). Par rapport aux autres

régions, la région de Dakar compte moins de personnes sous le régime de la polygamie (26,3%), du fait, certainement, des contraintes socio-économiques qui influent sur les décisions matrimoniales.

Tableau 2.13: Proportions de personnes en union selon la région et le sexe

Région	Monogamie			Polygamie			% des polygames parmi les unions
	Sexe		Total	Sexe		Total	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	
Dakar	297818	248310	546128	44330	150863	195193	26,3
Diourbel	110909	93719	204628	42467	140250	182717	47,2
Fatick	69043	60872	129915	19944	60428	80372	38,2
Kaolack	105076	94504	199580	46662	121088	167750	45,7
Kolda	84570	67134	151704	42306	104248	146554	49,1
Louga	77012	65341	142353	28955	81486	110441	43,7
Matam	47739	52785	100524	13685	42137	55822	35,7
Saint Louis	84394	78755	163149	19439	60230	79669	32,8
Tambacounda	72711	57664	130375	26180	72688	98868	43,1
Thiès	157394	132326	289720	40038	122110	162148	35,9
Ziguinchor	45429	42262	87691	10706	30367	41073	31,9
Total	1152095	993672	2145767	334712	985895	1320607	38,1

CONCLUSION

L’analyse des données sur l’état matrimonial de la population de 12 ans et plus a mis en exergue la prédominance des mariés dans pratiquement tous les âges. Cette situation est imputable au poids de la religion. Le comportement des hommes et des femmes reste dominé par l’effet de l’âge, du sexe et du niveau d’instruction quel que soit le milieu de résidence et la région. Les femmes restent plus longtemps en union que les hommes. La proportion de divorcés chez les femmes est plus importante que celle des hommes.

L’évolution de la nuptialité par rapport au RGPH de 1988, montre que l’âge moyen au premier mariage des femmes et des hommes a augmenté en 2002. La pratique de la polygamie (38,1%) présente d’importantes disparités selon l’âge, le sexe, le milieu et la région de résidence.